

*Pouvoir d'emprunt*

Je ne suis pas certain que le Règlement de la Chambre ou son interprétation précisent qu'un bill ne peut être adopté si, une fois que les délibérations du comité qu'il l'a étudié sont imprimées, celles-ci ne sont pas disponibles. Cependant, personne ne peut nier qu'il est généralement difficile aux députés d'étudier convenablement un bill, lorsque le comité en fait rapport à la Chambre ou à l'étape de la troisième lecture, s'ils ne disposent pas de la version définitive de ses délibérations. Il se peut que des députés préfèrent discuter du bill ou en envisage toute la portée avant de prendre position. Pourtant, il se peut qu'ils ne soient pas membres du comité qui l'a étudié ou encore qu'il leur ait été impossible d'assister aux séances du comité.

Pour être franc, je ne crois pas que le nouveau gouvernement soit fidèle à la promesse qu'il a faite dans le discours du trône, notamment de faire preuve de plus de respect à l'égard du Parlement et de lui confier un rôle plus important, surtout en accroissant celui de ses comités, s'il procède comme il le fait au sujet du bill C-10. On peut dire que le fait de demander à la Chambre de se prononcer sur le bill C-10 sans que les députés aient pu consulter le texte imprimé des délibérations, la seule version complète dont disposent généralement les membres du comité permanent des finances, du commerce et des affaires économiques au sujet du bill C-10 contredit, c'est le moins qu'on puisse dire, les belles paroles contenues dans le discours du trône au sujet du renforcement de l'autorité du Parlement.

Il y a eu des discussions fort intéressantes et fort utiles entre les membres du comité, en particulier entre ceux de l'opposition officielle et le ministre des Finances (M. Crosbie) au sujet de l'objet du bill et de sa raison d'être. Il ne nous est certes pas facile de parler du bill en ce moment sans avoir en main le procès-verbal des réunions ayant eu lieu à cet égard. S'il est vrai que je ne fais pas un rappel au Règlement justement pour ne pas interrompre les travaux de la Chambre, je tiens néanmoins à préciser que les députés de l'opposition officielle et moi-même désapprouvons cette façon d'agir. Voilà qui, à mon avis, entre en contradiction flagrante avec la prétendue promesse du gouvernement de revaloriser le rôle du Parlement. Si une pareille situation se représente, je puis dire pour ma part que je m'y opposerai très énergiquement en soulevant un rappel au Règlement.

J'aimerais me permettre quelques brèves réflexions au sujet du bill à l'étude. A mon avis, du moins, et encore une fois d'après mémoire plutôt que d'après le compte rendu des délibérations du comité, je dirai que le ministre des Finances n'a pas davantage su justifier de façon convaincante le montant visé par l'autorisation d'emprunt qu'il cherche à obtenir avec le bill à l'étude qu'il n'a pu le faire en clôturant le débat de deuxième lecture. La Chambre le sait, le bill sollicite un pouvoir d'emprunt pour un montant de l'ordre de sept mil-

liards de dollars. Toutefois, dans son exposé économique de juillet dernier, le ministre des Finances avait affirmé que les besoins courants pour la période à laquelle s'applique le bill seraient de l'ordre de dix milliards. Les chiffres donnés par le ministre, aussi bien à la fin du débat de deuxième lecture que lors de l'étude du bill en comité, plus particulièrement, font croire qu'il cherche à obtenir de trois à cinq milliards de dollars de plus qu'il n'a besoin pour avoir le pouvoir d'emprunt nécessaire pour répondre aux besoins courants qu'il a prévus pour l'année financière en cours.

Au comité, nous avons insisté auprès du ministre des Finances pour savoir au juste pourquoi il lui fallait la somme énorme de 3 à 5 milliards de dollars de plus que ne semblaient l'exiger les besoins. Bien sûr, c'est une question de calcul, c'est-à-dire, de calcul du pouvoir d'emprunt actuel et du pouvoir d'emprunt supplémentaire qu'il cherche à obtenir; le ministre s'est contenté de dire qu'il lui fallait un certain montant pour parer aux imprévus. C'est vraiment prévoir des imprévus considérables, surtout de la part d'un gouvernement et d'un ministre qui se sont engagés à fournir au Parlement plus de précisions sur leurs besoins financiers que n'en fournissait l'ancien gouvernement, et à être plus précis et plus francs avec le public et le Parlement sur la façon dont ils gèrent les finances du pays.

● (1600)

Je ne vois rien dans les travaux du comité, autant que je me souviens, qui puisse influencer la conclusion que j'avais tirée lors du débat en deuxième lecture, à savoir que ce bill sur le pouvoir d'emprunter prévoit plusieurs milliards de dollars de ce que j'appelle du rembourrage, c'est-à-dire de l'argent que l'on demande sans aucune explication appropriée ou convaincante.

Bien sûr, on peut toujours imaginer ce que le ministre des Finances avait en tête quand il parlait d'impondérables. Il se peut que son ministère prévoit un tel fléchissement de l'économie, d'ici la fin de l'année financière en cours, que les revenus du gouvernement vont baisser radicalement et qu'il aura besoin d'un pouvoir d'emprunt additionnel pour combler le fossé entre les recettes et les dépenses durant l'année financière actuelle.

L'autre raison pour laquelle le ministre des Finances a fait cette allusion aux impondérables c'est peut-être qu'il estime, qu'à un moment ou à un autre, au cours de la période visée par le bill C-10, il lui faudrait emprunter massivement sur les marchés internationaux pour soutenir le dollar. Le gouvernement n'est peut-être pas d'accord avec l'ancien ministre des finances qui avait dit à la Chambre, si je ne m'abuse, que le dollar canadien devrait valoir 90 cents. Il est bien possible que le ministre, sous le couvert de mettre de l'argent de côté pour l'hiver, en cas de pépin, songe en réalité à contracter un emprunt énorme visant à soutenir le dollar.